



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
91123 20221215 116-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Délibération n° VI-DEL-2022-116

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 33

**Objet :** Tarification de l'occupation du domaine public

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Gilbert DALLERAC représenté par Mme Françoise PYBOT, Mme Maïram SY représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Patrick JULISSON représenté par Mme Paola LEROY, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par Mme Fatos KEBELI, Mme Sana AABIBOU représentée par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Emmanuelle ROYERE représenté par M. Mostefa GHENAÏM, Mme Sabah AÏD représentée par Mme Claude MASURE, M. Joël NOLLEAU représenté par M. JOSSO, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG,

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Joseph ZOGBA, Mme Clotilde DOUARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20221207-VI-DEL-2022-116-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022

**VU** la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi n° 82 623 du 22 juillet 1982,

**VU** la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 17 février 1988 relative à la nomenclature des droits de voirie

**VU** la décision n° 283 du 24/01/2022 relative à l'augmentation au 1<sup>er</sup> février 2022 des tarifs droits de voirie,

**VU** l'avis de la Commission « Stratégie Financière et Fonctions Support » en date du 29 novembre 2022,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de revoir la tarification de l'occupation du domaine public, laquelle est restée inchangée depuis la décision 283 du conseil municipal du 24/01/2002, et qu'il est proposé de créer de nouvelles catégories et de fixer un nouveau barème à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 8 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Bayart, Méziane, Mmes Binet-Dézert, Commeignes, Tartarin, Tran Quoc Hung), et 1 abstention (M. Marcelin)

- Décide de créer de nouvelles catégories de tarification
  - Places de taxi
  - Places de convoyeurs de fonds
- Fixe la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

	Proposition Tarif 2023
Base de vie	3,00 €/m <sup>2</sup> /jr
Bulle de vente	35,00 €/m <sup>2</sup> /mois
Echafaudage	1,00 €/m <sup>2</sup> /jr
Palissade	1,00 €/ml/jr
Terrasses, étalages, commerces ambulants	5 €/m <sup>2</sup> /an
Benne, nacelle	5,00 €/jr
Places de taxi	300,00 €/an
Places de convoyeurs de fonds	1 000,00 €/an

- Dit que les recettes précitées seront inscrites au budget primitif 2023 lors de son adoption.

Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....16 DEC. 2022..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.